



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OCIN - Peinture résistante	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162906/B	Date 2015-11-16
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-162906	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-597-68382
File No. - N° de dossier hs597.W8486-162906	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-17	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bourassa, Chantal	Buyer Id - Id de l'acheteur hs597
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3362 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W8486-162906/A, datée du 2015-09-01, dont la date de clôture était le 2015-10-13, à 14 :00 hres. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations exigées avec l'offre
- 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES

- 6.1 Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7.4 Durée de l'offre à commandes
- 7.5 Responsables
- 7.6 Utilisateurs désignés
- 7.7 Instrument de commande
- 7.8 Limite des commandes subséquentes
- 7.9 Limitation financière
- 7.10 Ordre de priorité des documents
- 7.11 Attestations
- 7.12 Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Besoin
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Durée du contrat
- 7.4 Paiement
- 7.5 Instructions pour la facturation
- 7.6 Clauses du *Guide des CCUA*
- 7.7 Préparation à la livraison
- 7.8 Marquage détaillé de l'emballage
- 7.9 Durée de conservation
- 7.10 Instructions d'expédition - destination et calendrier
- 7.11 Documents de sortie – distribution

Liste des annexes :

- Annexe A – Description des articles et quantités annuelles estimatives
- Annexe B – Établissement des prix
- Annexe C – Grille d'évaluation globale de l'offre
- Annexe D – Critères d'évaluation technique obligatoires
- Annexe E – Rapport de l'offre à commande

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'annexe A – Description des articles et quantités annuelles approximatives, l'annexe B – Établissement des prix, l'annexe C – Grille d'évaluation globale de l'offre, l'annexe D – Critères d'évaluation technique obligatoires et l'annexe E – Rapport de l'offre à commande.

1.2 Sommaire

Le ministère de la Défense nationale a un besoin pour une offre à commandes individuelle nationale (OCIN) pour la fourniture de revêtements (peinture résistante aux agents chimiques) pour l'équipement terrestre et les sessions de formation, tel que décrit ci-dessous et en conformité avec l'annexe A et l'annexe B - Établissement des prix.

Le travail sous cette offre à commandes sera exécuté pour une période initiale de deux (2) ans à partir de la date d'émission de l'OCIN avec une option de prolonger la durée de l'offre pour une période additionnelle d'une (1) année aux mêmes modalités et conditions.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC), à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama (ALECC) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 7B et avec l'annexe B – Établissement des prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles, toutes les quantités, toutes les destinations, toutes les années incluant l'année d'option, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les offrants présentent les renseignements suivants :

3.1.3 Livraison

Bien que la livraison soit demandée dans les quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de la réception de la commande individuelle subséquente à l'offre à commandes, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dans les _____ jours civils à partir de la réception de la commande individuelle subséquente à l'offre à commande.

3.1.4 Représentant de l'offrant

Le Canada demande que les offrants fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

Suivi de la livraison

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

3.1.5 Service après-vente

L'offrant est demandé de fournir les noms, adresses et numéros de téléphone du représentant technique de leurs concessionnaires/distributeurs qui sont autorisés à fournir des services après-vente.

Nom du concessionnaire/distributeur: _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse courriel: _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent être dûment remplies et fournir toutes les informations techniques et de gestion requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète et exacte au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires d'évaluation

- 1) Les offrants doivent se conformer avec l'annexe A – Description des articles et quantités annuelles approximatives.
- 2) Les offrants doivent compléter et soumettre l'annexe D – Critères d'évaluation technique obligatoires avec leur offre.
- 3) Pour les articles 1 à 6 de l'annexe A, les offrants doivent offrir des produits/trousses produits par le même fabricant.
- 4) Ce qui suit s'applique aux articles 1 à 6 de l'annexe A :

Les produits offerts doivent être qualifiés pour la spécification figurant à l'annexe A. Comme preuve de qualification, l'offrant doit fournir le numéro de référence du test ou de la qualification; le numéro de désignation du fabricant et les nom et adresse du fabricant pour chaque produit.

Les produits doivent être inscrits soit sur la liste des produits homologués (QPL), la base de données des produits qualifiés (DOU) ou l'offrant doit fournir une copie de la lettre du responsable de la QPL/QPD indiquant le numéro de référence du test ou de qualification, et le numéro de désignation du fabricant.

L'offrant doit respecter toutes les conditions énoncées dans la lettre dont la qualification a été accordée.

- 5) Ce qui suit s'applique à l'article 7 :

L'offrant doit fournir, d'un laboratoire indépendant certifié, une analyse de conformité selon les spécifications.

4.1.2 Évaluation financière

Les offrants doivent soumettre l'annexe B – Établissement des prix avec leur offre. Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles, toutes les quantités, toutes les destinations, toutes les années fermes et l'année d'option. Toutes les cases ombragées dans le tableau de l'annexe B doivent être complétées.

Le prix de l'offrant sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et excluant les taxes applicables.

4.1.2.1 Détermination du prix de l'offre

Pour déterminer la plus basse « Évaluation globale de l'offre », l'offre technique recevable sera évaluée selon un algorithme pour attribuer un niveau de risque pour l'environnement, la santé et la sécurité sur la base de la composition/ingrédients et leur quantité dans les articles ainsi que sur les prix unitaires moyen tel que déterminé à l'annexe C – Grille d'évaluation globale de l'offre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes incluant tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être déclarée recevable.

L'offre technique recevable ayant le plus bas prix global évalué sera recommandée pour l'émission de l'offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité](#) »

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique.	
---	--

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Capacité financière

Référence au CCUA	Titre	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16

6.2 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Référence au CCUA	Titre	Date
A9130T	Programme des marchandises contrôlées	2014-11-27

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'annexe A – Description des articles et quantités annuelles approximatives.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars;
- Troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date de l'émission de l'offre à commandes jusqu'au (à être inséré par TPSGC).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire à partir du (à être inséré par TPSGC) jusqu'au (à être inséré par TPSGC) aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Chantal Bourassa
Agent d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HS »
Phase III, Place du Portage, 7B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone: 873-469-3362
Télécopie: 819-956-5227
Courriel: chantal.bourassa@tpsgc-pwpsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Nom : sera inséré par TPSGC

DLP : _____

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel : _____

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.5.3 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Nom : sera inséré par TPSGC

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.4 Représentants de l'offrant

Renseignements généraux

Nom : sera inséré par TPSGC

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

Suivi de la livraison

Nom : sera inséré par TPSGC

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

7.5.5 Service après-vente

Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente :

Nom du concessionnaire/distributeur :

Nom du représentant :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Adresse courriel :

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : DLP-4 ou son représentant autorisé délégué.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 200 000,00 \$ (taxes applicables incluses). Toutes les commandes dépassant 200 000,00 \$ (taxes applicables incluses) seront envoyées à TPSGC pour autorisation.

7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (sera inséré par TPSGC) \$, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015-07-03);
- e) l'Annexe A – Description des articles et quantités annuelles approximatives;
- f) l'Annexe B – Établissement des prix;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ telle que modifiée le _____.

7.11 Attestations

7.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2015-07-03) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de (à être inséré par TPSGC) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes tel que précisés à l'annexe B – Établissement des prix et comme suit :

7.4.1 Base de paiement (BDP) Type 1

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

7.4.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Titre	Date
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7.4.3 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7.4.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x $(i_1 - i_0) / i_0$

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.

7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).

8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse indiquée à la page 1 de la commande subséquente à l'offre à commandes pour acceptation et paiement;
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.6 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence des CCUA	Titre	Date
A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2001-05-16
A9065C	Insigne d'identité	2006-06-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées	2011-05-16
B1505C	Livraisons de marchandises dangereuses	2006-06-16
B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B4060C	Marchandises contrôlées	2011-05-16
B4061C	Codification de l'OTAN – Exigences relatives aux données	2008-05-12
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-06-26
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger ou aux États-Unis	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q)	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurance	2008-05-12
W0002D	Livraisons à effectuer en dehors d'un ZPRTG	2000-12-01

7.7 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Emballage de l'ensemble : l'entrepreneur doit emballer tous les articles en une trousse, comprenant le composant A et le composant B.

7.8 Marquage détaillé de l'emballage

1. L'identification du composant doit être bilingue. L'entrepreneur doit veiller à ce que les renseignements suivants soient fournis en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

- a) le numéro de spécification et type (si applicable);
- b) le numéro de référence de l'homologation;
- c) le numéro de pièce du composant;
- d) le nom du fabricant;
- e) la date de fabrication, mois et année;
- f) le numéro du lot du fabricant;
- g) la date d'expiration de stockage;
- h) les renseignements relatifs au mélange, à la dilution et à la pulvérisation;
- i) les instructions de stockage;
- j) les précautions applicables;
- k) code de stockage applicable pour le matériel;
- l) fiches signalétiques;
- m) feuilles de données techniques.

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.9 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour tous les articles 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

7.10 Instructions d'expédition - destination et calendrier

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés à destination. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément sur la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, d'administration, des coûts et des risques du transport et du dédouanement, incluant le paiement des droits de douane et des taxes.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

(a) 7 CF Supply Depot Lancaster Park
Edmonton, Alta
Telephone: 780-973-4011, ext. 4524

(b) 25 CF Supply Depot Montreal
Montreal, Qué.
Telephone: 1-866-935-8673 (toll free), or
514-252-2777, ext. 2363 / 4673 / 4282

7.11 Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

b) exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;

c) exemplaire 4 : au responsable de l'offre à commandes;

d) exemplaire 5 au
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : **(sera inséré par TPSGC)**

e) exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité;

f) exemplaire 7 : à l'entrepreneur;

g) exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens :

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-162906/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-162906

File No. - N° du dossier
hs597W8486-162906

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Description of Items and Annual Estimated Quantities

Description des articles et quantités annuelles approximatives

Important Notice: Items 1 to 6 inclusive must be produced by the same manufacturer.

Note importante: Les revêtements items 1 à 6 inclus doivent être produits par le même fabricant.

The following applies to Items 1 to 7:

The specifications identified at Annex A can be found at the US DoD web site <http://quicksearch.dla.mil/>.

Ce qui suit s'applique aux articles 1 a 7

Les spécifications définies ci-dessous peuvent être trouvées sur la site Web US DoD <http://quicksearch.dla.mil/>

Item #1 /Article #1

NSN/NNO 8010-01-493-3169

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

MIL-DTL-64159 Ty II

Polyurethane coating kit consists of 2 quarts of component A and 1 quart of component B (excluding water).

Colour FED-STD-595C:#34094

Size of Kit: 0.75 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 300 Kits

Revêtement polyuréthane, trousse consistant de 2 pintes ÉU du composant A et de 1 pinte ÉU du composant B (excluant l'eau).

Couleur FED-STD-595C: #34094

Grandeur de la Trousse: 0.75 gallon ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 300 Trousses

ANNEX A TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE A DE LA DEMANDE W8486-162906

Item #2 /Article # 2

NSN/NNO 8010-01-493-3170

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

MIL-DTL-64159 Ty II

Polyurethane coating kit consists of 2 US gallons of component A and 1 US gallon of component B (excluding water)

Colour FED-STD-595C: #34094

Size of Kit: 3 US gallons

Approximate Yearly Quantity Required: 100 Kits

Revêtement polyuréthane, trousse consistant de 2 gallons ÉU du composant A et de 1 gallon ÉU du composant B (excluant l'eau).

Couleur FED-STD-595C: #34094

Grandeur de la Trousse: 3 gallons ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 100 Trousses

Item #3 /Article #3

NSN/NNO 8010-01-493-3177

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

MIL-DTL-64159 Ty II

Description: Polyurethane coating kit consists of 2 quarts of component A and 1 quart of component B (excluding water).

Colour FED-STD-595C: #33446

Size of Kit: 0.75 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 40 kits

Revêtement polyuréthane, trousse consistant de 2 pintes ÉU du composant A et de 1 pinte ÉU du composant B (excluant l'eau).

Couleur FED-STD-595C: #33446

Grandeur de la Trousse: 0.75 gallon ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 40 Trousses

Item #4 /Article #4

NSN/NNO 8010-01-493-3179

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

MIL-DTL-64159 Ty II

Description: Polyurethane coating kit consists of 2 US gallons of component A and 1 US gallon of component B (excluding water).

Colour FED-STD-595C: #33446

ANNEX A TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE A DE LA DEMANDE W8486-162906

Size of Kit: 3 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 25 Kits

Revêtement polyuréthane, trousse consistant de 2 gallons ÉU du composant A et de 1 gallon ÉU du composant B (excluant l'eau).

Couleur FED-STD-595C: #33446

Grandeur de la Trousse: 3 gallons ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 25 Trousses

Item #5 /Article #5

NSN/NNO 8010-01-419-1164

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

MIL-PRF-22750 Ty II Cl H Gr B

Description: Epoxy coating, kit consists of component A and component B (packaged separately) to equal a total quantity of 1 US gallon.

Colour FED-STD-595C: #17925

Size of Kit: 1 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 110 Kits

Or

Description: Epoxy coating, kit consists of component A and component B (packaged separately) to equal a total quantity of 1.25 US gallon.

Colour FED-STD-595C: #17925

Size of Kit: 1.25 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 88 Kits

Revêtement époxyde, trousse consiste en un composant A et un composant B (emballés séparément) et d'une quantité totale de 1 gallon ÉU.

Couleur FED-STD-595C: #17925

Grandeur de la Trousse: 1 gallon ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 110 Trousses

Ou

Revêtement époxyde, trousse consiste en un composant A et un composant B (emballés séparément) et d'une quantité totale de 1.25 gallon ÉU.

Couleur FED-STD-595C: #17925

Grandeur de la Trousse: 1.25 gallons ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 88 Trousses

Item #6 /Article #6

NSN/NNO 8010-01-589-7077

Approved/Listed Qualified Product Meeting Specification:

Produit Reconnu Homologué contre la Spécification:

ANNEX A TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE A DE LA DEMANDE W8486-162906

MIL-DTL-53022 Ty IV

Description: Epoxy primer, kit consists of 1 US gallon of component A and 1 US quart of component B.

Colour FED-STD-595C: No darker than #26622

Size of Kit: 1.25 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 215 Kits

Apprêt époxyde, trousse consistant en 1 gallon ÉU du composant A et 1 pinte ÉU du composant B.

Couleur FED-STD-595C: Moins foncé que #26622

Grandeur de la Trousse: 1.25 gallon ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 215 Trousses

Item #7 /Article #7

NSN/NNO 8030-00-281-2726

Product Meeting Specification:

Produit Rencontrant la Spécification:

DOD-P-15328

Description: Coating compound, metal pre-treatment, resin-acid, kit consists of 0.8 US gallon of the resin component A in a 1 US gallon can and 0.2 US gallon in one US quart can of acid component B.

Colour FED-STD-595C: N/A

Size of Kit: 1 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 145 Kits

Or

Description: Coating compound, metal pre-treatment, resin-acid, kit consists of 1 US gallon of the resin component A and 1 US Quart of acid component B.

Colour FED-STD-595C: N/A

Size of Kit: 1.25 US gallon

Approximate Yearly Quantity Required: 116 Kits

Revêtement résine-acide, pré-traitement pour métal, trousse comprend 0.8 gallon ÉU de composant A (résine) dans un contenant de 1 gallon ÉU et 0.2 gallon ÉU de composant B (acide) dans un contenant de 1 pinte ÉU.

Couleur FED-STD-595C: N/A

Grandeur de la Trousse: 1 gallon ÉU

Quantité annuelle approximative requise: 145 Trousses

Ou

Revêtement résine-acide, pré-traitement pour métal, trousse comprend 1 gallon ÉU de composant A (résine) et 1 pinte ÉU de composant B (acide).

Couleur FED-STD-595C: N/A

Grandeur de la Trousse: 1.25 gallon ÉU

ANNEX A TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE A DE LA DEMANDE W8486-162906

Quantité annuelle approximative requise: 116 Trousses

ANNEX B TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE B DE LA DEMANDE W8486-162906

PRICING / ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Offerors must submit firm unit prices for all size specific items, for quantity ranges, for all delivery locations, all years and option year in accordance with the “Basis of Payment” described at Part 4, para 4.1.2 and Part 7B, para 7.4.1 of this RFSO. All shaded blocs in the table below must be completed by the Offerers.

Les offrants doivent soumettre des prix unitaires fermes spécifique pour la grandeur de la trousse, pour toutes les plages de quantités, tous les lieux de livraison et pour les années y inclus l’année d’option en accord avec la base de paiement (“Basis of Payment”) décrite à la Partie 4, para 4.1.2 et Partie 7B, para 7.4.1 de cette demande pour soumissions (RFSO). Toutes les cases ombragées du tableau ci-dessous doivent être compléter par les offrants.

Item#	NSN	Kit Size	Destination	Quantity Range	Firm Price per Kit Year 1	Firm Price per Kit Year 2	Firm Price per Kit Option Year
Article#	NNO	Grandeur de la Trousse		Plage de quantité	Prix ferme par trousse Année 1	Prix ferme par trousse Année 2	Prix ferme par trousse Année d’Option
1	8010-01-493-3169	0.75 US Gal/ gallon ÉU	7 CFSD Edmonton, AB	1-38	\$	\$	\$
				39 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-115	\$	\$	\$
				116 +	\$	\$	\$
2	8010-01-493-3170	3 US Gal/ gallons ÉU	7 CFSD Edmonton, AB	1-18	\$	\$	\$
				19 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-45	\$	\$	\$
				46 +	\$	\$	\$
3	8010-01-493-3177	0.75 US Gal/ gallon ÉU	7 CFSD Edmonton, AB	1-10	\$	\$	\$
				11 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-30	\$	\$	\$
				31 +	\$	\$	\$
4	8010-01-493-3179	3 US Gal/ gallons ÉU	7 CFSD Edmonton, AB	1-7	\$	\$	\$
				8 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-19	\$	\$	\$
				20 +	\$	\$	\$
5	8010-01-419-1164		7 CFSD Edmonton, AB	1-25	\$	\$	\$
				26 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-65	\$	\$	\$
				66 +	\$	\$	\$
6	8010-01-589-7077	1.25 US Gal/ gallons ÉU	7 CFSD Edmonton, AB	1-27	\$	\$	\$
				28 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-81	\$	\$	\$
				82 +	\$	\$	\$
7	8030-00-281-2726		7 CFSD Edmonton, AB	1-35	\$	\$	\$
				36 +	\$	\$	\$
			25 CFSD Montreal, QC	1-90	\$	\$	\$
				91 +	\$	\$	\$

**ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486- 162906**

**GRID FOR GLOBAL EVALUATION OF THE OFFER
GRILLE D'ÉVALUATION GLOBALE DE L'OFFRE**

<p align="center">GRID FOR OFFER EVALUATION BASED ON THE PRODUCTS PRICES AND ON THE HAZARD OF THE SUBSTANCES USED IN OFFERED PRODUCTS</p> <p>Hazardous Material Ranking Methodology Hazard Evaluation Score Establishing Average Price Establishing Aggregate Factor & Global Evaluation of the Offer</p>	<p align="center">GRILLE D'ÉVALUATION DE L'OFFRE BASÉE SUR LE PRIX DES PRODUITS ET SUR LE NIVEAU DE DANGER QUE REPRÉSENTENT LES SUBSTANCES CONTENUES DANS LES PRODUITS</p> <p>Méthodologie pour classer les matériaux dangereux Score de l'évaluation du danger Calcul du prix moyen Calcul du facteur global & Évaluation globale de l'offre</p>
<p>Hazardous Material Ranking Methodology (Material) Safety Data Sheet(s) (MSDS) for each product/kit offered shall be submitted with the offer. Information on (M)SDSs shall cover Hazardous Ingredients, Product Information, Fire or Explosion Hazard, Toxicological Properties, First Aid Measures, Preparation Information, Physical Data, Reactivity Data and Preventive Measures as required by the Hazardous Products Act. A Technical Data Sheet(s) (TDS) shall also be provided for each product/kit.</p>	<p>Méthodologie pour classer les matériaux dangereux 1 Une fiche signalétique (FS) sera soumise pour chaque produit/trousse offert. L'information sur les FSs doit inclure les ingrédients dangereux, l'information sur le produit, le danger de feu ou d'explosion, les propriétés toxicologiques, les données physiques, les données sur la réactivité et les mesures préventives tel que requis par la Loi sur les produits dangereux. Une fiche technique (FT) sera aussi soumise pour chaque produit/trousse.</p>
<p>2 Furthermore, for the purpose of this evaluation, Offerers shall disclose all chemical substances forming part of the products/kit offered, their concentration in percent (%) weight and their Chemical Abstract Service Number (CAS Number, when applicable) when those substances are subject to the laws and regulations identified under paragraph 3 and 4 below. Offerers may provide confidential information in a separate</p>	<p>2 De plus, pour la présente évaluation, les offrants doivent identifier toutes les substances chimiques dans les produits/trousses offerts, leur concentration en pourcentage (%) en poids dans la composition des produits et le numéro CAS (s'il existe) quand ces substances sont assujetties aux lois et règlements identifiés aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous. Les offrants peuvent soumettre l'information</p>

ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486- 162906

	document (Note 1).						
<p><u>Note 1:</u> Documentation identified as proprietary information will be handled in a confidential manner.</p> <p><u>Note 1:</u> Toute documentation identifiée par un droit de propriété sera traitée de façon confidentielle.</p>							
3	<p>A product/kit containing a prohibited substance(s) as defined under the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) shall NOT be accepted (Note 2).</p> <p><u>Note 2:</u> Prohibited substances are listed under the link http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/eng/regulations/?n=54FE5535-1</p> <p><u>Note 2:</u> Les substances interdites sont énumérées au lien suivant: http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/eng/regulations/default.cfm?n=54FE5535-1</p>						
4	<p>A product/kit containing controlled substance(s) shall be evaluated for its global environmental impact. Controlled substances are defined herein as substances that are:</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 5%;">4.1</td> <td style="width: 95%;">Regulated under CEPA (Note 3);</td> </tr> <tr> <td>4.2</td> <td>Listed in Schedule I, Toxic Substances List under the CEPA (Note 3);</td> </tr> <tr> <td>4.3</td> <td>Targeted Chemicals subject to the National Pollutant Release Inventory (Note 3);</td> </tr> </table> <p><u>Note 3:</u> Regulated substances under CEPA are listed under the link http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/eng/regulations/?n=54FE5535-1. Listed in Schedule I, Toxic Substances List under the CEPA are found at the link http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=En&n=0DA2924D-1&wsdoc=4ABEFFC8-5BEC-B57A-F4BF-11069545E434. Targeted chemicals subject to the National Pollutant Release Inventory (NPRI) are found at the link http://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=En&n=E2BFC2DB-1.</p> <p><u>Note 3:</u> Les substances réglementées sous la LCPE sont énumérées au lien http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/eng/regulations/default.cfm?n=54FE5535-1. Les substances énumérées dans la cédule I, liste des substances toxiques sous la LCPE se trouvent au lien http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=0DA2924D-1&wsdoc=4ABEFFC8-5BEC-B57A-F4BF-11069545E434. Les substances visées incluent les substances/produits chimiques énumérés sous l'Inventaire national des rejets de polluants (http://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=E2BFC2DB-1).</p>	4.1	Regulated under CEPA (Note 3);	4.2	Listed in Schedule I, Toxic Substances List under the CEPA (Note 3);	4.3	Targeted Chemicals subject to the National Pollutant Release Inventory (Note 3);
4.1	Regulated under CEPA (Note 3);						
4.2	Listed in Schedule I, Toxic Substances List under the CEPA (Note 3);						
4.3	Targeted Chemicals subject to the National Pollutant Release Inventory (Note 3);						

**ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486- 162906**

5	Controlled substances noted at paragraph 4 above shall be attributed a hazard rating (Note 4) as follows:
---	Any regulated substance under CEPA = 50;
---	Any substance in Schedule I of the CEPA = 10;
---	Any targeted substance (see Note 3 above) = 3; and
---	Non controlled substance = 0.

Note 4: When a product/kit contains a controlled substance(s) listed on two or more lists, the list conferring the highest hazard rating shall apply.

Note 4: Lorsque un produit/trousse contient une(des) substance(s) contrôlée(s) apparaissant sur deux listes ou plus, la liste qui confère la plus haute cote de danger sera utilisée.

5	Les substances contrôlées notées au paragraphe 4 ci-dessus seront attribuées une cote de danger (Note 4) comme suit:
---	Toute substance réglementée sous la LCPE = 50;
---	Toute substance énumérée à la cédule I de la LCPE = 10;
---	Toute substance visée (voir Note 3 ci-dessus) = 3; et
---	Toute substance non-contrôlée = 0

Note 4: Lorsque un produit/trousse contient une(des) substance(s) contrôlée(s) apparaissant sur deux listes ou plus, la liste qui confère la plus haute cote de danger sera utilisée.

Hazard Evaluation Score “S”	
6	Each product/kit offered will be scored based on the presence of all controlled substances in accordance with the individual hazard ratings for controlled substances as per paragraph 5 above, each individual rating being multiplied by the percent (%) in weight of the controlled substance in the product/kit. The hazard score “S” for each product/kit offered will be the sum of all controlled substances hazard ratings multiplied by their individual percent (%) in weight in the product/kit. When a range of concentration is identified by an Offerer for a controlled substance the highest value of the concentration range will be used for the purpose of this calculation. For multi-component products (i.e. kits), controlled substances in all components will form part of the hazard score “S” of the product/kit. The hazard score “S” for each product/kit will be recorded at Appendix 1 to this Annex. An example of the calculation of the Hazard Score “S” is shown at Appendix 2 to this Annex.

Score “S” de l’Évaluation du Danger	
6	Chaque produit/trousse offert sera évalué basé sur la présence de substances contrôlées selon la cote de danger individuelle identifié au paragraphe 5 ci-dessus, chaque cote individuelle étant multiplié par le pourcentage (%) en poids de la substance contrôlée dans le produit/trousse. L’évaluation “S” de chaque produit/trousse offert sera la somme de toutes les cotes de danger des substances contrôlées multiplié par leurs pourcentages (%) individuels en poids dans le produit/trousse. Quand un intervalle de concentration est identifié par l’Offerant pour une substance contrôlée, la valeur la plus élevée de l’intervalle sera utilisée pour les fins de ce calcul. Pour les produits à plusieurs composants (i.e. trousse), toutes les substances contrôlées présentes dans tous les composants feront partie du calcul du score “S” pour l’évaluation du danger du produit/trousse. Le score de danger “S” pour chaque produit/trousse sera noté à l’appendice 1 de cette annexe. Un exemple du calcul du score “S” de l’évaluation du danger est donné à l’appendice 2 de cette annexe.

Establishing the Average Price “P” per Product/Kit

Calcul du Prix Moyen “P” par Produit/Trousse

ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486- 162906

7 The average price “P” of a product/kit will be the mathematical average of the six unit prices quoted by the Offerer for both quantity ranges during the regular period and the extended one year period of the standing offer for that product/kit delivered to 25 CFSD multiplied by 0.83 plus the mathematical average of the six unit prices quoted by the Offerer for both quantity ranges during the regular period and the extended period of the standing offer for that product/kit delivered to 7 CFSD multiplied by 0.17 The average price “P” for each product/kit will be recorded at Appendix 1 to this Annex. An example of the calculation of the average price “P” for a product/kit is shown at Appendix 2 to this Annex.

7 Le prix moyen “P” pour un produit/trousse sera la moyenne mathématique des six prix unitaires offerts pour les deux gammes de quantités pour la période régulière et pour la période prolongée de un an de l’offre à commandes pour ce produit/trousse livré au 25 CFSD multiplié par 0.83 plus la moyenne mathématique des six prix unitaires offerts pour les deux gammes de quantités pour la période régulière et pour la période prolongée de un an de l’offre à commandes pour ce produit/trousse livré au 7 CFSD multiplié par 0.17 Le prix moyen “P” pour chaque produit/trousse sera noté à l’appendice 1 de cette annexe. Un exemple du calcul du prix moyen “P” pour un produit/trousse est donné à l’appendice 2 de cette annexe.

Note 5: The prices quoted by the Offerer at Annex B will be inserted by Canada at Appendix 1 to this Annex C for the purpose of the establishment of the average price.

Note 5: Les prix cotés par l’Offrant à l’Annexe B seront insérés par le Canada à l’Appendice 1 de cet Annexe C pour fins de calcul du prix moyen.

Establishing the Aggregate Factor
 8 The aggregate factor “F” for a specific product/kit takes into account the average price “P” and the hazard score “S” for that product/kit. It is expressed in the following formula:

$$F_n = P_n X (1+S_n)$$
 where “n” indicates the item number as identified at Appendix 1 to this Annex. An example of the calculation of the aggregate factor “F” for a product/kit is shown at Appendix 2 to this Annex.

Calcul du Facteur Global
 8 Le facteur global “F” pour un produit/trousse spécifique tiens compte du prix moyen “P” et du score de danger “S” pour ce produit/trousse. Ce facteur est calculé par la formule suivante:

$$F_n = P_n X (1+S_n)$$
 ou “n” indique le numéro de l’article tel que noté à l’appendice 1 de cette annexe. Un exemple du calcul du facteur global “F” pour un produit/trousse est donné à l’appendice 2 de cette annexe.

Note 6: The product/kit identified as item 7 at Appendix 1 to this Annex is manufactured to a strict compositional specification and its hazard score “S” will always be the same no matter who manufactures it; therefore the hazard score “S” or the aggregate factor “F” have not been considered for this item. The average price “P₇” as calculated by the procedure described at paragraph 7 above for item 7 shall be

ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486- 162906

inserted at Appendix 1 to this Annex provided that the Offerer meets all other conditions of this requisition.

Note 6: Le produit/trousse identifié comme l'article 7 noté à l'appendice 1 de cette annexe est fabriqué selon une formule de composition spécifique et son évaluation de danger "S" sera donc toujours le même quel que soit le fabricant; le calcul du facteur global "F" n'a donc pas été appliqué pour cet article. Le prix moyen "P₇" tel que calculé par la procédure décrite au paragraphe 7 ci-dessus pour l'article 7 sera inscrit à l'appendice 1 de cette Annexe pourvu que l'Offrant rencontre toutes les autres exigences de la présente demande.

Global Evaluation of the Offer	
9	The Global Evaluation of the Offer will be based on the sum of the Aggregate Factors F for items 1 to 6 inclusive and the Average Price P ₇ for item 7.
Évaluation globale de l'offre	
9	L'évaluation globale de l'offre sera basée sur la somme des facteurs globaux pour les articles 1 à 6 inclusivement et le prix moyen P ₇ pour l'article 7.

**ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486-162906**

**Appendix 1
Appendice 1**

**Table 1 of Data to Determine the Global Evaluation of the Offer in Accordance with Annex C
Tableau 1 des données pour déterminer l'Évaluation globale de l'offre selon l'Annexe C**

Product/ Kit Item No.	NSN	Destination	Quantity		Firm Unit Price Standing Offer Year 1	Prix unitaire ferme pour l'an 1 de l'offre à commande	Firm Unit Price Standing Offer Year 2	Prix unitaire ferme pour l'an 2 de l'offre à commande	Firm Unit Price Option Period	Prix unitaire ferme pour la période de optionnelle de l'offre à commande	Average Price "P" (see para 7 of Annex C)	Hazard Score "S" (see para 6 of Annex C)	Aggregate Factor "F" (see para 8 of Annex C)
			Destination	Quantité									
1	8010-01- 493-3169	7 CFSD Edmonton, Alberta	1-38	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			39 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			1-115	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	8010-01- 493-3170	25 CFSD Montréal, Quebec	116 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			1-18	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			19 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	8010-01- 493-3177	7 CFSD Edmonton, Alberta	1-45	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			46 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			1-10	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		25 CFSD Montréal, Québec	11 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			1-30	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			31 +	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Table 2 of Data to Determine the Global Evaluation of the Offer in Accordance with Annex C
 Tableau 2 des données pour déterminer la Évaluation globale de l'offre selon l'Annexe C

Item 1 Article 1	Aggregate Factor F ₁ Facteur Global F ₁	F ₁ =
Item 2 Article 2	Aggregate Factor F ₂ Facteur Global F ₂	+F ₂ =
Item 3 Article 3	Aggregate Factor F ₃ Facteur Global F ₃	+F ₃ =
Item 4 Article 4	Aggregate Factor F ₄ Facteur Global F ₄	+F ₄ =
Item 5 Article 5	Aggregate Factor F ₅ Facteur Global F ₅	+F ₅ =
Item 6 Article 6	Aggregate Factor F ₆ Facteur Global F ₆	+F ₆ =
Item 7 Article 7	Average Price P ₇ Prix Moren P ₇	+P ₇ =
Global Evaluation of the Offer / Évaluation globale de l'offre		

TO BE COMPLETED BY CANADA

ANNEX C TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE C DE LA DEMANDE W8486-162906

Appendix 2
Appendice 2

Example of calculation of the Hazard Score “S” / Exemple du calcul du score “S” de l’évaluation du danger

Product/kit item 14 contains the following reportable substances (as per paragraphs 1 and 2 of Annex C) at the indicated % weight:		Le produit/trousse article 14 contient les substances suivantes qui doivent être rapportées (tel que requis par les paragraphes 1 et 2 de l’annexe C) en % poids:		
Substance	CAS #	% Wt/Poids	Controlled Substance Contrôlée	Hazard Rating/Cote de danger
Ethyl-benzene	100-41-4	2.5%	NPRI/INRP 1A & 4	3
2-Propoxyethanol	2807-30-9	3.5-5.0%	NPRI/INRP 4	3
2-butoxyethanol	111-76-2	7%	NPRI/INRP 1A, 4 & 5, & CEPA/LCPE Schedule 1	10
$S_{14} = 3 \times 2.5\% + 3 \times 5\% + 10 \times 7\% = 0.075 + 0.15 + 0.70 = 0.925$				

Example of the calculation of the Aggregate Factor “F” / Exemple du calcul du facteur global “F”

For article 16 having a Hazard Score “S” of 1.300 and an Average Price of \$254.375 the Aggregate Factor “F” will be:

$$\begin{aligned}
 F_{16} &= P_{16} \times (1 + S_{16}) \\
 &= \$254.375 \times (1 + 1.300) \\
 &= \$254.375 \times 2.300 \\
 &= \$585.0625
 \end{aligned}$$

**ANNEX D TO REQUISITION W8486-162906
ANNEXE D DE LA DEMANDE W8486-162906**

**MANDATORY TECHNICAL EVALUATION CRITERIA
CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES**

FOR ITEMS #1, 2, 3, 4, 5 and 6

POUR LES ARTICLES #1 À 6 INCLU

The Offeror must provide the manufacturer's name and address, manufacturer's designation number, test or qualification reference number, the (material) safety data sheet ((M)SDS) and technical data sheet for the offered products.

L'offrant doit fournir le nom et adresse du fabricant, le numéro d'identification du produit, le numéro de référence de l'homologation du produit, la fiche signalétique et la fiche technique pour les produits offerts.

ITEM #1 / ARTICLE #1 – NSN/NNO 8010-01-493-3169	
Coating, Water Dispersible Aliphatic Polyurethane, Chemical Agent Resistant in accordance with Specification:	Revêtement, polyuréthane aliphatique dispersible dans l'eau, résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-64159 Type II, Colour/couleur FED-STD-595C #34094 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
<p>Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:</p> <p>Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:</p> <p>Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:</p>	

ITEM #2 / ARTICLE #2 – NSN/NNO 8010-01-493-3170	
Coating, Water Dispersible Aliphatic Polyurethane, Chemical Agent Resistant in accordance with Specification:	Revêtement, polyuréthane aliphatique dispersible dans l'eau, résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-64159 Type II, Colour/couleur FED-STD-595C #34094 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
<p>Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:</p> <p>Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:</p> <p>Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:</p>	

ITEM #3 / ARTICLE #3 – NSN/NNO 8010-01-493-3177	
Coating, Water Dispersible Aliphatic Polyurethane, Chemical Agent Resistant in accordance with Specification:	Revêtement, polyuréthane aliphatique dispersible dans l'eau, résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-64159 Type II, Colour/couleur FED-STD-595C #33446 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:	
Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:	
Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:	

ITEM #4 / ARTICLE #4 – NSN/NNO 8010-01-493-3179	
Coating, Water Dispersible Aliphatic Polyurethane, Chemical Agent Resistant in accordance with Specification:	Revêtement, polyuréthane aliphatique dispersible dans l'eau, résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-64159 Type II, Colour/couleur FED-STD-595C #33446 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:	
Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:	
Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:	

ITEM #5 / ARTICLE #5 – NSN/NNO 8010-01-419-1164	
Coating, Epoxy, High-Solids, Chemical Agent Resistant in accordance with Specification:	Revêtement, époxy, haute teneur en solides, résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-64159 Type II, Colour/couleur FED-STD-595C #17925 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:	
Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:	
Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:	

ITEM #6 / ARTICLE #6 – NSN/NNO 8010-01-589-7077	
Coating, Epoxy Resin, High Solids; Enhanced Performance Corrosion Inhibiting, Compatible with Chemical Agent Resistant Aliphatic Polyurethane Topcoats in accordance with Specification:	Revêtement, époxy, haute teneur en solides, performance accrue pour inhiber la corrosion, compatible avec les revêtement polyuréthane aliphatique dispersible dans l'eau et résistant aux agents chimiques, répondant à la spécification:
MIL-DTL-53022 Type IV (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:	
Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:	
Product Qualification's Reference #: _____ Numéro de l'homologation du produit:	

FOR ITEM #7

POUR L'ARTICLE #7

ITEM #7 / ARTICLE #7 – NSN/NNO 8030-00-281-2726	
Resin component: Polyvinyl-butylal, zinc chromate, magnesium silicate, lampblack, copper- phthalocyanine blue, butyl alcohol, isopropyl alcohol and water. Acid component: phosphoric acid, water and isopropyl alcohol. in accordance with Specification:	Composant résine: Polyvinyl-butylal, chromate de zinc, silicate de magnésium, noir de fumée, cuivre bleu de phtalocyanine, butanol, isopropanol et eau. Composant acide: Acide phosphorique, isopropanol et eau. répondant à la spécification:
DoD-P-15328 (latest issue at time of bid / dernière édition au moment de la soumission)	
Manufacturer's Name and Address: _____ Nom et adresse du fabricant:	
Manufacturer's Product Designation number: _____ Numéro d'identification du produit du fabricant:	

